



Volet B

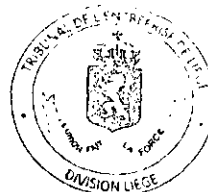
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod DOC 19.01

Rés
é
Mor
be



25060690



24 AVR. 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0748 972 137**

Nom

(en entier) : **VIVEA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Chaussée des Wallons(MOR) 1 Boîte A4 4607 DAHLEM**

Objet de l'acte : FUSION

Conformément à l'article 12:51 du Code des sociétés et des associations (CSA), nous avons l'honneur de soumettre à l'organe de gestion de la société VIVEA SRL le projet de fusion par absorption entre les deux sociétés suivantes :

1. Sociétés concernées par la fusion

Absorbante :

VIVEA SRL

Numéro d'entreprise : **0748.972.137**

Adresse : **Chaussée des Wallons(MOR) 1 Boîte A4**

Absorbée :

EVOLUSENS SRL

Numéro d'entreprise : **1007.792.683**

Adresse : **Rue du Long Chêne 46 1970 Wezembeek-Oppem**

2. Objet social des sociétés

Objet de VIVEA SRL :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

- La consultance et le management, le conseil en gestion, en matière d'entreprise commerciale en général ;
- L'entreprise générale de nettoyage industriel, privé et public à l'usage des particuliers, entreprises et collectivités, mais aussi de désinfection et d'entretien divers ou de toutes autres activités et/ou travaux liés directement ou indirectement à l'entretien et au nettoyage en général ;
- La commercialisation, la fabrication et/ou la production au sens large de tous produits liés directement ou indirectement au nettoyage, à la désinfection et à l'entretien ;
- La gestion d'entreprises, la gestion locative ainsi que toutes activités de services aux entreprises ;
- La promotion immobilière au sens large ;
- La formation au sens large dans quelques matières que ce soient ;
- La consultance et le conseil en informatique.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées.

Objet de EVOLUSENS SRL :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers, ou en association avec ceux-ci :

- L'exploitation et l'organisation d'instituts de beauté, de pratiques de manucure et de pédicure, de centres de formation en esthétique, de centres de bien-être et de confort corporel dans des établissements de thalassothérapie, des stations thermales, des bains turcs, des saunas, des hammams, des solariums, des salons de massage, etc. ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



- La vente de produits cosmétiques, de produits d'hygiène ou de produits utiles dans le cadre des activités décrites ci-dessus ;
- Le commerce de détail de sous-vêtements, lingerie et maillots de bain en magasins spécialisés ;
- Le commerce de détail de produits à base de plantes ;
- Le conseil en esthétique et en soins du visage, les massages du visage, les traitements anti-rides, le maquillage, etc. ;

- Les traitements au laser ;

- L'achat, la vente et la location d'équipements destinés aux soins esthétiques en général.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, en lien direct ou indirect avec son objet, ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Elle peut prendre des participations dans toutes sociétés ayant un objet identique, similaire ou connexe.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Elle peut se porter caution ou fournir des sûretés réelles.

3. Conditions de la fusion

Conformément à l'article 12:56 CSA, les associés de la société absorbée remplissent les conditions requises pour devenir associés de la société absorbante.

Les actions de la société absorbée seront attribuées à 100 % aux associés de VIVEA SRL.

La transmission interviendra le lendemain de l'assemblée générale décidant la fusion et sera transcrite dans le registre des parts conformément à l'article 5:26 CSA.

La date d'effet de la fusion sera le 1er janvier 2025.

Les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société Absorbante à dater du 01/01/2025.

Les actions donneront droit aux bénéfices à partir du 1er janvier 2025.

4. Date comptable d'effet

Les opérations de la société absorbée sont réputées comptablement accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 1er janvier 2025 (article 12:51, §2, 4° CSA).

5. Rapport et avantages particuliers

Aucun avantage particulier n'est attribué.

Conformément aux articles 12:54 et 12:55 CSA, les sociétés dispensent le rapport de gérance et le rapport d'expert, avec l'accord unanime des associés.

6. Documentation et publication

Le présent projet de fusion sera publié au Moniteur belge par les soins des deux sociétés, en vertu de l'article 12:52 CSA.

Chaque société a établi une situation comptable au 31 décembre 2024, conformément à l'article 12:53 CSA.

7. Assemblée générale

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la fusion se tiendra dans les délais prévus par le CSA, soit au plus tôt 6 semaines après le dépôt du projet au greffe (art. 12:59 CSA).

8. Gérance commune

Madame Dessard Evelyne est administratrice des deux sociétés concernées par la présente opération de fusion.